

IMMIGRATION



GRAFFITI

N°24



Photo : Bernard Taglang

Bulletin interne

Janvier

82

ACCUEIL & PROMOTION

61 rue Stephenson

PARIS 18e 255 44 64

SOMMAIRE



RUBRIQUES :

D'UN SECTEUR A L'AUTRE	La Gare de Lyon et le 12ème Le Relais 59 Un journal du 12ème	p. 3
VIE ASSOCIATIVE	L'Union fait la force	p. 7
PEDAGOGIE	Quelques mots sur le travail en équipe	p. 11
D O S S I E R	Le Fonds d'Action Sociale (FAS)	p. 13
LECTURE EN COIN	Une bibliothèque pour stagiaires	p. 19
DU COTE DE CHEZ...	Artisans du Monde	p. 23
ENCART : Campagne de solidarité avec les réfugiés Namibiens (M.A.A.)		p. 25
PETITES ANNONCES ET INFOS		p. 27
PRESSE		p. 28
JURIDIQUE	Trois lois qui concernent les immigrés.	p. 29

Composition du Comité de Rédaction : Annick Bienvenu, Jacqueline Borne, Rachid Chenchabi, Danielle Lacroix, Gwenola Le Berrigaud, Catherine Maddedu, Gérard Robuchon.

Ont participé à ce numéro : Catherine Chardin, Mohamed Galit.

TOUTE PARTICIPATION EST LA BIENVENUE SOUS FORME DE DESSINS, ARTICLES, COURRIER. TOUT SERA LU... ADRESSER VOTRE COURRIER A "IMMIGRATION GRAFFITI", ACCUEIL ET PROMOTION, 61 rue Stephenson, 75018 PARIS. Amateurs photographes, faites-nous parvenir vos photos.

électricité
défectueuse ?

APPELEZ

BONDY SCOP
847 02 93



Les réunions se font plus régulièrement et fréquemment - elles permettent aux moniteurs de faire le point, planifier, débattre ensemble des problèmes, et enfin et surtout de les résoudre.

De ces rencontres s'est dégagée une plus grande volonté de coordination et d'échanges entre tous.

Les années précédentes, le secteur avait " négligé " quelque peu le calcul et à partir de ces réunions et des discussions, il a été décidé de reprendre ce problème avec plus de sérieux et d'efficacité.

Les préoccupations du secteur demeurent jusqu'à présent plutôt d'ordre pédagogique et l'animation n'existe pour ainsi dire pas, sauf quelques petites fêtes organisées par et pour un niveau. Le secteur a cependant tenté d'intégrer les stagiaires lors de la préparation d'une fête collective, mais cela n'a pas été très concluant.

M A I S un projet d'animation et de ciné-club avec le RELAIS 59 (voir ci-dessous) se prépare et le secteur attache une grande importance à cette animation de quartier.

G.L.

LE RELAIS 59⁽¹⁾ QU'EST-CE ?

Crée il y a un peu plus d'un an, le RELAIS 59, association loi 1901 peut constituer pour le secteur GARE DE LYON un lieu privilégié d'animation du quartier.

S'y sont développés depuis sa création des activités diverses portant sur :

- l'information avec des permanences du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
- la défense des droits avec :
 - . un RELAIS DROIT (renseignements juridiques les mardi de 18 h 30 à 20 h)
 - . une permanence pour la régularisation des SANS-PAPIERS (les vendredi de 18 h 30 à 19 h 30).
 - . un COMITE DE DEFENSE DES HABITANTS DE L'ILOT CHALON (le samedi de 10 h à 12 h)
- la santé, avec une antenne de soins (piqûres, pansements, aérosols) du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 17 h 30 à 18 h 30, ainsi que le samedi matin.
- l'animation avec des personnes âgées (rencontres, conférences, causeries), avec des enfants (théâtre, masques, marionnettes, musique et danses folkloriques portugaises),
- l'alphabétisation et la formation avec :

(1) 59 avenue Daumesnil, PARIS 12ème.

- un groupe de travailleurs Haïtiens,
- un groupe de femmes immigrées,
- un groupe d'enfants.

Au Relais 59, se rencontrent des personnes d'âges et de nationalités divers, ainsi que des associations différentes (1).

Des fêtes, des braderies ont été l'occasion d'échanges entre les habitants du quartier. Deux membres d'Accueil et Promotion (du secteur Gare de Lyon) faisant partie de l'équipe d'animation du Relais 59 assurent la coordination entre cette association et le secteur.

Si le Relais 59 attire Français et Immigrés lors de ces fêtes il est également appelé à jouer un rôle important d'une part pour la régularisation des sans papiers, d'autre part pour la défense des habitants de l'ILOT CHALON, où habite un nombre important d'immigrés faisant partie du secteur.

Depuis le 28 novembre, le Relais 59 est également ouvert le samedi après-midi et ainsi le 19 décembre a été organisée une information/débat animée par la CIMADE et ayant pour objet :

" l'après 10 mai et la politique gouvernementale en matière d'immigration ".

" la situation des sans-papiers ".

Le Relais 59, à l'écoute des initiatives, sera aussi et surtout ce qu'en feront les habitants du 12ème.

C.F.

UN JOURNAL DU 12è

Signalons enfin dans le XIIème arrondissement, l'existence d'un journal bimestriel d'expression locale :

" LA BRECHE "

édité par "Vivre dans le XIIème", dont le sommaire du n° 5 (décembre 1981) fait une large place d'une part aux sans-papiers ("Dans le 12ème, les Sans papiers sortent dans la rue" p. 3) et d'autre part au Relais 59 (p. 12) et aux associations du quartier (p. 10-11).

(Ce journal est en vente au Relais 59, sur les marchés, dans plusieurs librairies du quartier : 1984, 22 boulevard de Reuilly ; Bel-Air, 46 avenue du Bel-Air ; La Terrasse de Gutenberg, 76 av. Ledru-Rollin ; Imagine, 51 rue de Lappe, ainsi qu'au C.S.C.V. 12°, 51 rue de la Durance et au Restaurant "Le Nez de Boeuf", 26 rue des Wattignies. On peut s'abonner (3 nos 15 F, 6 nos 30 F, soutien 60 F à la librairie 1984 22 boulevard de Reuilly, 12ème).

D.L.

(1) ACCUEIL ET PROMOTION, AGE D'OR DE FRANCE, ARACQ ATAIF, BOUTIQUE SANTE-ANTENNE-SOINS, CIMADE, COLLECTIF TIERSMONDE-IMMIGRES, COMITE CHALON, DEMAIN BERCY, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME 12°, MRAP 12°, GROUPE PORTUGAIS SOLIDARITE FRANCAIS-MIGRANTS, SOS-REFOULEMENTS.

PROCHAIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L' ASSOCIATION



● **Samedi 23 Janvier**

de 9^h30 à 17^h

► **au 55 rue Stephenson 18e**

● **ORDRE DU JOUR :**

1. Informations diverses
2. Point financier et petit tour
sur les budgets des secteurs pour
1982 (les idées sont les bienvenues)
3. Suite de l'Assemblée Générale du
23 novembre 1981 : à partir des
synthèses issues des premiers débats
sur les thèmes: FORMATION, POLITIQUE
DE L'IMMIGRATION, FONCTIONNEMENT DE
L'ASSOCIATION, quelles suites on
se donne concrètement pour préparer
les orientations finales au cours
d'une prochaine assemblée.

(Il serait important que les secteurs se soient réunis
avant le 23 janvier afin d'avoir discuté sur le rôle
et le fonctionnement du C.A., qui représente les secteurs ?
De quoi veut-on y parler ? Comment envisagez-vous dans
les secteurs de participer à la définition des orientations
finales de l'associations pour 1982 ?)



VIE ASSOCIATIVE

L'UNION FAIT LA FORCE

Le 1er trimestre à Accueil & Promotion QUI ? QUE ? QUOI ?

Cette année, depuis septembre, il n'y a pas eu de fête de l'association. Alors, ACCUEIL et PROMOTION, on s'endort ? ...

Que non ! Tirant le bilan des années passées, on a plutôt essayé de diversifier les rencontres entre les secteurs, et c'est sous plusieurs

formes que des moniteurs (hélas, pas les stagiaires !) d'équipes d'alpha différentes se sont rencontrés :

1. Les nouveaux moniteurs
2. Les soirées juridiques
3. L'Assemblée Générale
4. La commission animation
5. Le comité de rédaction

1. LES RÉUNIONS DE NOUVEAUX MONITEURS

A deux reprises, l'équipe des permanents a rencontré une vingtaine de moniteurs (plutôt des moniteurs de cours du soir le vendredi 6 novembre, plutôt des moniteurs de cours de femmes le samedi 5 décembre).

Lors de la première rencontre, on a répondu à des interrogations nombreuses sur l'historique, le financement, les objectifs, les lieux de décisions au sein de l'association, la formation, etc.

La seconde rencontre fut assez différente, dans la mesure où ce jour-là, les monitrices ont consacré plus de temps à exposer la façon dont se déroulaient leurs cours, les questions qu'elles se posaient, leurs relations avec les stagiaires... Du coup, pas mal de questions sont restées en suspens, mais en revanche, les femmes ont eu une meilleure idée de la diversité des secteurs, des équipes, et des points communs qui, au contraire, les réunissaient.

A T-ON ATTEINT LES OBJECTIFS DE CES RENCONTRES ? ?

- . donner une idée un peu plus précise de l'association aux gens qui viennent d'y adhérer.

- . leur donner aussi plus d'assurance pour qu'ils osent donner leur avis (d'autant plus enrichissant qu'ils ont un regard plus neuf et plus extérieur sur le fonctionnement de l'équipe d'alpha) quand ils sont au sein d'une équipe d'anciens moniteurs.

A ceux qui y ont participé de nous le dire...

2. LES INFOS " JURIDIQUES ; LA POLITIQUE DE L'IMMIGRATION.

Deux "soirées" d'information d'une trentaine de moniteurs chacune en moyenne ont eu lieu :

- l'une axée essentiellement sur les régularisations possibles ou non pour les sans-papiers.
Une brochure a été constituée à ce sujet et il en reste à Accueil.
- la seconde, deux mois plus tard, faisait le point sur les régularisations et présentait les lois et circulaire du nouveau gouvernement, concernant l'entrée en France, le séjour et les expulsions possibles d'immigrés.
Une brochure est également disponible.

Un point n'a pas été abordé : les accords bilatéraux (entre chacun des gouvernements des pays d'origine et le gouvernement français), qui parfois modifient les réglementations générales.

Si nous reportons ce sujet, il serait intéressant que vous nous fassiez connaître avant au siège les nationalités que vous rencontrez le plus fréquemment, pour que l'on insiste surtout là-dessus.

3. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

60 personnes présentes ; beaucoup de débats (en particulier sur une éventuelle prise de position d'Accueil et Promotion pour ou contre la libre circulation...)

Cette Assemblée Générale devait en fait " débroussailler " le terrain pour permettre lors d'une prochaine Assemblée (au second trimestre) de se mettre d'accord sur une plate-forme écrite de l'association présentant une position (tranchée ou non) sur :

- la FORMATION des IMMIGRES
- la POLITIQUE de l'IMMIGRATION
- le FONCTIONNEMENT de l'ASSOCIATION

De petits groupes se sont donc dès maintenant mis au travail pour élaborer des textes à voter lors de la prochaine Assemblée Générale.

- . sur une plate forme quant à la politique de l'immigration
4 personnes se sont déjà retrouvées deux fois depuis la dernière A.G. et se retrouveront encore.
(On peut rejoindre ce groupe en contactant Patrick au siège).
- . sur une plate forme quant à un dispositif de formation à réclamer pour et avec les immigrés.
(contacter Gwenola ou Jacques Avice au siège ou au centre de préformation)

4. LA COMMISSION ANIMATION

Toutes les 3-4 semaines se retrouve une petite équipe de moniteurs et permanents de diverses équipes. C'est eux qui ont impulsé et organisé les "grandes" fêtes de l'association l'an dernier.

Mais ils ne veulent pas devenir une équipe de " gentils animateurs " qui organiseraient toutes les réjouissances... Ils veulent être plutôt le moteur d'une animation à long terme dans chaque équipe d'alpha où se détacheraient 2, 3 personnes qui auraient en tête ce souci d'animation hors cours.

C'est une peu pour cela qu'ils mettent sur pied en ce moment jusqu'à fin janvier un projet de "ciné-club" TOURNANT qui devrait "rouler" dès le second trimestre : l'idée de base étant de profiter de la location d'un film pour le projeter dans un maximum d'équipes de quartier (donc rassembler 2 ou 3 secteurs d'alpha proches géographiquement, et " rentabiliser " la location du film qui circulerait au cours d'un même week-end,

Vous pouvez contacter Eliane pour connaître cette équipe.

5. LE COMITÉ DE RÉDACTION

Et savez-vous qu'Accueil et Promotion édite un journal que tout moniteur doit lire avec intérêt... ? Il est l'oeuvre d'un petit groupe de bénévoles et permanents venant de quelques secteurs : Auteuil, Clignancourt, Centre de Préfo, Goutte-d'Or, Alexandre Dumas, Villeneuve-StDenis.

Ils se retrouvent tous les mois environ en des réunions fort sympathiques pour décider des centres d'intérêt, des articles, se répartir les travaux d'écriture et les collectes d'information.

Ils sont parfois à court d'idées... et attendent eux aussi vos suggestions. (contacter Danielle au siège).

... ON CONTINUE ??

Il est fort probable que tout ce qui a été commencé lors du premier trimestre soit poursuivi sur sa lancée...

Mais d'autres regroupements peuvent se constituer sur d'autres buts.

Un exemple parmi d'autres : sur des difficultés de préparation de cours. Si une ou deux moniteurs d'un secteur ont un groupe bien défini (peu importe lequel : débutant oral, écrit ou groupe fort) et qu'ils sont à court d'idées, de programmes ou de supports (livres, textes, exercices, jeux...) ; une des possibilités les plus simples pour faire avancer ce genre de situations, c'est de profiter du fait qu'on est dans une ASSOCIATION pour " unir ses forces ".

Les permanents sont tout prêts à "brancher" ensemble des moniteurs de cours d'un niveau à peu près similaire dans deux, trois, quatre ou cinq groupes différents.

On ne s'imagine souvent pas comme il peut être utile, "économique", voire même amusant, au lieu de se creuser la cervelle tout seul ou à 2, d'aller voir ailleurs ce qui s'est passé, ce qui se passe, ou ce qui est en projet...

C'EST LA MEILLEURE FORMATION, ET ÇA N'EST PAS DU TOUT ENNUYEUX (avantage appréciable!)

Alors au 255 44 64, on attend vos coups de fil et on est tout prêts (en fait, on en brûle d'envie) à jouer à ce niveau-là notre rôle de permanent : organiser et faciliter les rencontres entre des gens qui font la même chose, avec les mêmes objectifs, dans des lieux géographiques différents, et sans le savoir...

C.C.



Une petite partie du groupe de Clignancourt, lors d'une fête.

PEDAGOGIE

QUELQUES MOTS SUR LE

TRAVAIL en EQUIPE

Il ne serait point besoin de parler de la nécessité d'un travail d'équipe en matière d'alpha, si celle-ci était ressentie par tous...

Voici par exemple quelques réflexions entendues (stagiaires ou moniteurs) à la fin de cours :

Mohamed : Le cours était bien... Mais on a déjà fait ça la semaine dernière....

Philippe: Ah bon !? Je me disais aussi que c'était compris rapidement.

Amara : Est-ce que le jeudi y a encore cours ? Parce que la semaine dernière et puis une autre fois ya eu personne....

Amidou : Pourquoi qu'on finit pas le texte commencé mardi avec l'autre moniteur ?

etc etc etc

Ces exemples de ce qui se peut se passer lors de cours d'alpha existent malheureusement mais il en existe d'autres moins typiques mais tout aussi délirants.

Aussi, il semble important de tracer un schéma "élargi" des différentes coordinations qui peuvent exister au sein d'une équipe.

◇ ENTRE MONITEURS D'UN MEME NIVEAU

Un cahier de liaison donne évidemment une petite idée de ce qui a bien pu se faire l'autre soir de cours (encore faut-il venir un peu plus tôt au cours pour le consulter...) mais cela ne remplace pas des réunions régulières de coordination.

L'idéal serait que les moniteurs d'un même niveau se rencontrent tous les mois (6 semaines maximum).

"Pour y faire quoi ?" "Pour y dire quoi ?" entend-on parfois s'écrier certains moniteurs qui ne voient là que bavardage autour d'un cours ou réunionnite aigüe (!).

En fait, dans ces réunions - quelles que soient les formes qu'elles peuvent prendre (bouffe sympa ou "réunions de travail" plus formelles) - devraient se décider les grandes lignes des cours à venir et leur composition.

Voici par exemple quelques questions auxquelles ces réunions devraient répondre (en effet, à plusieurs, les réponses viennent plus facilement...) :

Quelles progressions va-t-on faire par rapport au groupe que l'on a (oral, débutant écrit, débrouillé, avancé) ? ? ?

Quelles structures va-t-on privilégier dans le mois à venir ?

Quels sont les sons nouveaux à introduire ? dans quel ordre ?

Quels thèmes retenir ?

Qui introduit les sons ? Qui fait des textes ? Qui cherche des exercices ? Combien fait-on de dictées ? Quels supports prendre ? Introduisons-nous des jeux ? lesquels ? Qui fait des révisions ? Combien ? sur quoi ?

etc etc etc

la liste reste bien sûr ouverte.

Une fois "les choix faits", chacun travaille individuellement avant chaque cours, puis après chaque cours, un coup de fil est souvent "bénéfique" d'un moniteur à l'autre pour signaler les difficultés rencontrées par tel ou tel stagiaire, la nécessité de reprendre telle ou telle question...

Enfin, ces rencontres permettent aussi de programmer ses vacances, ses absences, "de s'arranger" au sein d'un même niveau pour se remplacer le cas échéant et n'être pas catastrophé parce que "Zut ! (soyons poli...) je ne peux pas aller au cours ce soir..."

◇ ENTRE MONITEURS DE NIVEAU DIFFÉRENT OU DE SECTEUR DIFFÉRENT

C'est aussi intéressant de savoir ce que les autres font... et leurs difficultés et aussi tout le positif acquis par une équipe et qui peut servir à d'autres cette année ou l'année suivante : textes, jeux qui ont bien marché, trucs qui ont permis à tel ou tel de démarrer, exercices, etc.

◇ ENTRE MONITEURS ET STAGIAIRES, STAGIAIRES ET STAGIAIRES

C'est important aussi de se rencontrer en dehors des cours, histoire de savoir où "ils" en sont, comment ils se situent face à leur formation, de connaître leurs aspirations. Ce peut être également un point de départ à une connaissance mutuelle culturelle, économique, etc. Puis, à long terme, pourquoi ne pas envisager un stagiaire représentant son groupe, c'est à dire étant porteur des préoccupations de son groupe, et qui pourrait représenter l'équipe au sein de l'association.

Car le but final est bien une "coordination" entre tous au sein du collectif plus vaste d'ACCUEIL ET PROMOTION : en effet, nous ne sommes pas pour rien dans une association, et venir faire des cours d'alpha à Accueil devrait sous-entendre cette dynamique...

Pour finir, nous le redisons : les permanents sont là pour faire le lien entre les différents secteurs de l'association, écouter vos revendications, et le cas échéant vous lancer sur des pistes...

C.M./D.L.

nécessaires, voire à élargir) d'autres sources de financement.

Par ailleurs, il est question dans quelques mois de mettre en place un " groupe de travail " qui traitera des problèmes relatifs au FAS et à la mise en place peut-être d'une autre (?) politique de formation. Nous n'avons pas encore d'éléments précis sur ce groupe de travail, si ce n'est qu'il s'agit là d'une proposition du ministère de la Solidarité Nationale en réponse aux propositions que le Collectif des 45[•] lui avait soumises dès la rentrée de septembre.

Accueil et Promotion qui fait partie du Collectif des 45 aura une contribution importante à y donner.

UN PEU D'HISTOIRE PEUT-ÊTRE...

Le F.A.S. a été créé par une ordonnance le 29 décembre 1958

- sa dénomination, à l'époque, était " Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Musulmans d'Algérie en France et pour leurs familles " (FASTMA).
- il était chargé de " promouvoir une action sociale familiale en faveur des salariées travaillant en France métropolitaine dans les professions visées par le régime algérien d'Allocations familiales et dont les enfants résidaient en Algérie ".

Par décrets, son action s'est étendue

- par décret du 24 avril 1964, à l'ensemble des travailleurs étrangers,
- par décret du 2 mai 1966, à l'ensemble des " groupes sociaux posant des problèmes d'adaptation " (nomades et Français musulmans, harkis).

LES DIFFERENTS DOMAINES D'INTERVENTION DU F.A.S.

1. LE LOGEMENT

De 1959 à 1975, le FAS est intervenu essentiellement dans le domaine des investissements pour la construction de foyers pour les travailleurs immigrés isolés et de logements pour les familles.

En 1976, et compte-tenu d'une disposition inscrite de la loi des finances pour 1975 qui a affecté au logement des travailleurs immigrés une fraction de la contribution des employeurs à l'effort de construction, le FAS a cessé d'aider l'investissement. Mais, il continue d'apporter une aide aux opérations d'équipement mobilier ou de rééquipement des foyers des travailleurs isolés, aux actions d'animation et SURTOUT, il contribue par des aides à la gestion à assurer l'équilibre financier des organismes gestionnaires de foyers. Les aides du FAS vont à 100 organismes qui assurent la gestion des foyers et dont le plus important est la SONACOTRA.

2. L'ALPHABETISATION (ou selon les termes du FAS : " l'action de formation générale à dominante linguistique ").

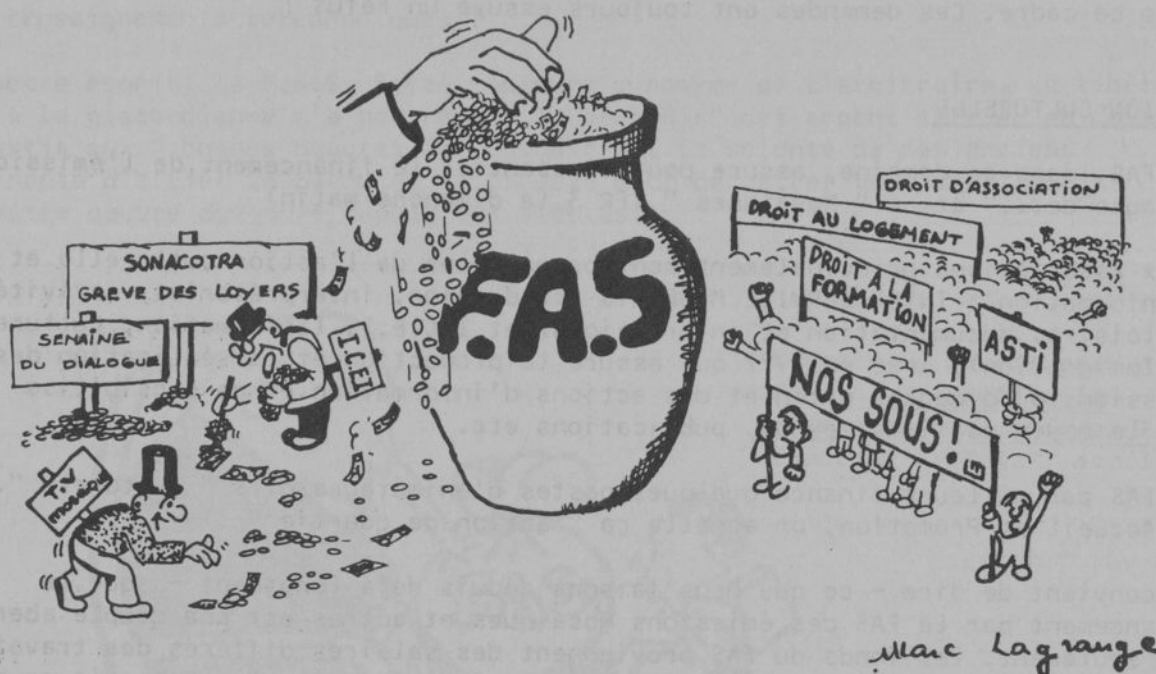
Depuis plusieurs années maintenant, un grand nombre d'associations et d'orga-

• Le Collectif des 45 est un regroupement de plusieurs associations de formation qui existe depuis plus de 5 ans qui se veut une structure de réflexion et de pression.

nismes publics et privés (dont des Académies) sont subventionnés pour la conduite d'action d'alphabétisation.

L'action "alphabétisation" est financée par le FAS sur la base d'une convention qui impose des normes tout-à-fait aberrantes. Cette normalisation d'ailleurs est en contradiction flagrante avec la difficulté et la spécificité de l'action "alphabétisation" auxquelles sont confrontées les associations sur le terrain de la réalisation.

Cependant depuis que les portes aux frontières sont difficilement franchissables par les volontaires à l'émigration, il est question de "stabiliser la population immigrée". C'est pour ces raisons que les discours officiels des Pouvoirs Publics tendent à faire passer l'idée que les besoins en alphabétisation iront en diminuant, les "primo-arrivants" se retrouvant en nombre infime, du fait de l'arrêt de l'immigration.



Dessin paru dans Alphabétisation et Promotion
n° 82 (février 1979).

3. LA PREFORMATION

Néanmoins, si l'action "alphabétisation" subit un fléchissement au plan financement, ou tout au moins un blocage, l'action "préformation", elle, a connu un essor assez important ces 5 dernières années pour subir ensuite elle aussi une réorientation notamment dans les domaines concernant le public.

La circulaire du 31 août 1981 émanant de la D.P.M. (Direction de la Population - Migrants) rappelait aux associations promotrices d'actions "préformation" les normes et les conditions d'un financement FAS et alertait dès la rentrée 1981 les associations sur les difficultés à venir... Quant aux actions nouvelles en préfo, elles seraient simplement à bannir des demandes des associations !

1981, pour conclure, aura été l'année du contrôle des réalisations et du dispositif préfo par la D.P.M., par le biais de l'A.F.P.A. (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), ce qui continue d'ailleurs

toujours en 1982. Accueil et Promotion n'y a pas bien sûr échappé ! !

4. ACTION SOCIALE ET EDUCATIVE

Sous cette rubrique, se retrouvent toutes les activités liées à l'adaptation sociale des travailleurs immigrés et leurs familles.

C'est ainsi que les principaux organismes subventionnés à ce titre, sont : S.S.A.E. (Service Social d'Aide aux Emigrants), S.S.F.N.A. (Service Social Familial Nord Africain), les centres sociaux, les clubs de jeunes, les " maisons pour tous ", etc.

Les activités sont à la fois diverses et spécifiques : information, enseignement de l'économie familiale, éducation et surveillance sanitaire...

Accueil et Promotion, depuis maintenant plusieurs années, dépose régulièrement une demande auprès du F.A.S., demande d'ailleurs très justifiée dans la mesure où des activités à Saint-Denis, Villeneuve, et ailleurs s'inscrivent bien dans ce cadre. Ces demandes ont toujours essuyé un refus !

5. ACTION CULTURELLE

Le FAS, dans ce domaine, assure pour l'essentiel le financement de l'émission "Images de..." et de " Mosaïques " (FR 3 le dimanche matin)

Deux associations principalement sont promotrices de l'action culturelle et d'information : INTER SERVICE MIGRANTS (traduction, interprétariat, activités de loisirs, documentation et informations) et I.C.E.I. (Information, Culture Et Immigration), crée en 1977 qui assure la production et la réalisation des émissions du dimanche matin et des actions d'information et de sensibilisation par le moyen de films, expos, publications etc.

Le FAS par ailleurs finance quelques postes d'animateurs dits " culturels ". (à Accueil et Promotion, on appelle ça " action de quartier" !)

Il convient de dire - ce que nous faisons depuis déjà longtemps - que le financement par le FAS des émissions Mosaïques et autres est une double aberration. Non seulement, les fonds du FAS proviennent des salaires différés des travailleurs immigrés, mais les travailleurs immigrés au même titre que les Français payent la redevance radiophonique...

Espérons que dans le budget de la Culture qui a été doublé cette année, il a été pris en compte la culture des autres ... ? ...

Accueil et Promotion, quant à lui, a reçu au titre de l'action culturelle 243.000 F pour 1981.

LE BUDGET DU F.A.S.

Il est pour l'essentiel alimenté par des contributions des régimes d'allocations familiales, dont le montant est fixé chaque année par décret

Ces contributions constituent la différence existant entre le montant des allocations familiales payées à l'étranger aux familles des immigrés travaillant en France et le montant des prestations qui seraient versées aux mêmes familles si ces dernières résidaient en France.

" Alors que les travailleurs immigrés sont soumis par leur travail à la législation française et aux mêmes obligations quant à l'affiliation et au paiement des cotisations de Sécurité sociale que les travailleurs nationaux, il existe des discriminations de droit et de fait entre les immigrés et les Français, et entre les immigrés de même nationalité, notamment lorsque les familles résident dans les pays d'origine ".

" La surexploitation des travailleurs immigrés est ainsi prolongée dans le domaine des prestations sociales et familiales qui représentent une part importante du salaire différé ".

(Conférence Nationale CGT, 1972)

Ces discriminations sont en fait régies en quelque sorte par les conventions bilatérales (en particulier par les accords sur la Sécurité Sociale) conclues entre la France et les pays d'origine dans la période de l'après-indépendance pour la plupart de celles-ci.

La C.N.A.F. qui réalise des gains très importants (pour 1974, 1.975.000.000 F) n'en reverse au F.A.S. que 20 % sous forme de contribution annuelle... !

Le reste... souhaitons qu'il soit utilisé pour améliorer les services d'accueil et de renseignements téléphoniques !

Dans notre esprit, le F.A.S. reste toujours synonyme de l'arbitraire. Le libéralisme à la giscardienne n'a pas réussi à "blanchir" cet argent sale en en destinant une partie aux " bonnes oeuvres ", cachant mal la volonté de nos anciens gouvernants d'allier le bâton et la carotte pour perpétrer vous savez quoi (une autre oeuvre qui dure depuis des siècles).



d'après un dessin paru
dans A qui profite la
formation des immigrés ?
(section CFDT-AEE, avril 76)

RETABLIR LA JUSTICE SOCIALE, L'EGALITE DES DROITS ENTRE TRAVAILLEURS FRANCAIS ET IMMIGRES...

... telle était, si notre mémoire collective est bonne, la volonté du gouvernement actuel. Mais très vite, on s'aperçoit que derrière l'égalité des droits se cachent des milliards de francs...

D'une part le versement intégral des allocations familiales aux travailleurs immigrés suppose donc que la CNAF ne réalise plus les gains se chiffrant en milliards (elles sont dures, les habitudes...) Est-ce possible ?

L'encre a coulé déjà pas mal sur le déficit de la Sécurité Sociale ces derniers temps ! Plus encore, où trouver de l'argent pour financer les actions, notamment dans un contexte économique national et international très difficile.

D'autre part cela suppose que le gouvernement entame des négociations avec les pays d'origine pour réviser les accords bilatéraux au départ de ces discriminations.

Quel que soit le contexte, faut-il encore admettre des discriminations et des inégalités ? L'égalité des droits pose inévitablement le problème de solidarité internationale, autre que celle des discours et des bonnes intentions. Les vieilles habitudes du calcul économique et social basé sur la discrimination "économique" et l'échange inégal sont difficiles à bannir... Et pourtant il le faudra : la solidarité nationale du moins dans le cas de l'immigration passe inéluctablement par la solidarité internationale.

◆ QUELQUES PROPOSITIONS EN VRAC :

● A propos des conventions bi-latérales :

- . une révision générale des conventions est à engager par le gouvernement avec les pays d'origine, révision tendant à faire disparaître les "discriminations".

● A propos du versement des allocations familiales :

- . les immigrés et leurs familles perçoivent la totalité des allocations familiales au taux en vigueur en France, en en admettant les conséquences de "déséquilibre" dans le pays d'origine. Peut-être faudrait-il dans ce cas réviser aussi le mode et la forme de paiement de ces allocations familiales ?

Cette solution permettrait tout au moins à l'immigré de restreindre les montants de son salaire qu'il envoie régulièrement à sa famille et de vivre un peu plus dignement en France.

- . autre hypothèse : celle de destiner les fonds provenant de la différence de taux des allocations familiales non pas directement aux travailleurs immigrés eux-mêmes mais à des actions de type social ou économique dans le pays d'origine même. Pourquoi pas ? Cela supposerait en contrepartie que les immigrés et leurs familles dans les pays d'origine puissent gérer ces fonds en fonction des nécessités dans un village ou dans un douar donné.

● A propos de trouver d'autres sources de financement des actions en direction des t.i.

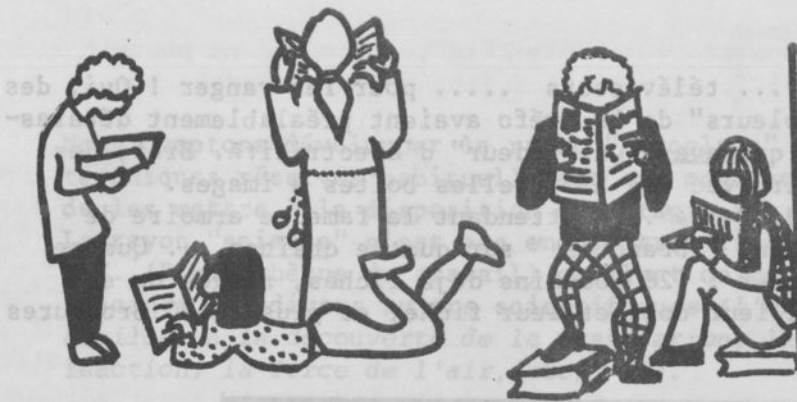
- . sur le plan culturel : le budget 82 de la culture a été doublé. Pourquoi donc la culture des autres n'y serait pas prise en compte ? Pourquoi, ainsi, le Festival des travailleurs immigrés organisé régulièrement par la M.T.I. ne serait pas financé par le Ministère de la culture ? D'autres sources pouvant bien sûr être étudiées.
- . sur le plan de la formation : accroître la participation des entreprises au financement des actions de formation de base. Plusieurs propositions ont déjà été faites, notamment l'aménagement de la loi du 16.7.1972 sur la formation continue, la création d'une taxe parafiscale sur la masse salariale...

Il est par ailleurs normal et légitime qu'une part importante des frais de formation de la population immigrée soit prise en charge financièrement par la collectivité nationale et inscrite au budget de l'Etat.

L'une des mesures urgentes à envisager dans le moyen terme est le versement au FAS par la Caisse d'Allocations Familiales de la totalité des gains qu'elle réalise (et non pas 1/5ème comme c'est toujours le cas) - le FAS risquant de subsister quelques années encore, le temps de la révision des conventions bilatérales et de trouver d'autres sources de financement - si le gouvernement actuel daigne inscrire ces mesures dans son programme de solidarité, bien sûr...

Cette mesure devrait s'accompagner entre autres d'une révision des normes de financement des actions et d'un élargissement du champ de ces actions.

A NOUS D'ENRICHIR LA REFLEXION ET D'APPORTER DES PROPOSITIONS DANS L'OPTIQUE D'UNE EGALITE DES DROITS A REALISER ET NON PLUS A DIRE ET A SCANDER...



LECTURE EN COIN

UNE BIBLIOTHEQUE POUR STAGIAIRES

Lancement d'une bibliothèque au centre de préfo

Trois mois après le lancement d'une bibliothèque pour stagiaires à la préfo, il est encore prématuré d'en tirer un bilan exhaustif et de dire ce que donne cette expérience.

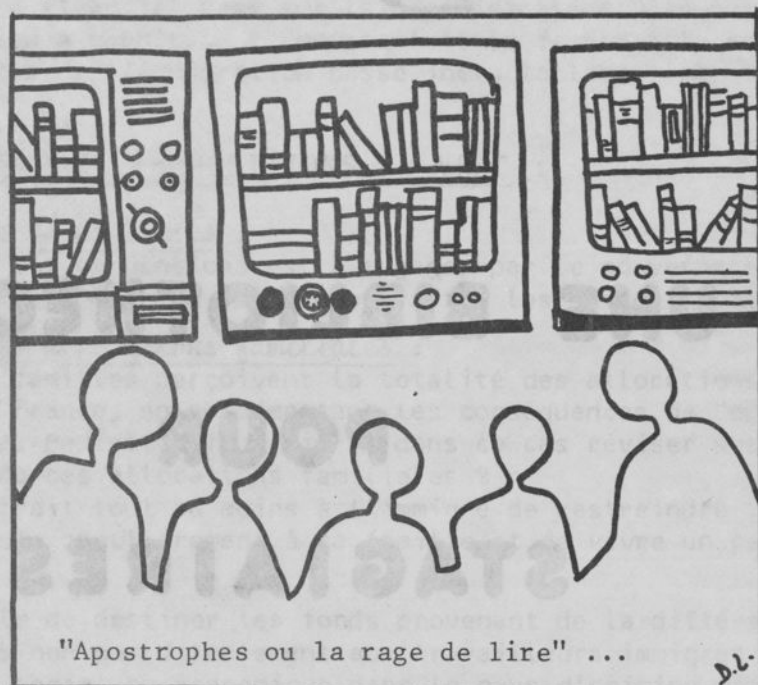
Nous allons cependant tenter d'apporter quelques informations et de répondre à ces deux interrogations : Où en sommes-nous allons-nous ?

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

L'idée d'une bibliothèque au centre de préfo était en l'air depuis le début du stage. Quelques bibliothèques traînaient un peu partout, délaissées ou tout simplement oubliées au fond des tiroirs et des armoires.

Il a fallu dans le premier temps les rassembler, en collecter d'autres auprès des permanent(e)s d'Accueil, en acheter parfois et - surtout - se les procurer GRATUITEMENT... (voir plus loin).

Enfin, il a fallu trouver des téléviseurs pour les ranger ! Oui, des télés ! que nos "ingénieurs bricoleurs" de la préfo avaient préalablement débarassées de leur tube et de tout ce qui avait une "odeur" d'électricité. Bref, des boîtes qui n'ont plus rien à voir avec nos habituelles boîtes à images. Ce sont maintenant des "boîtes à livres". En attendant la fameuse armoire de rangement, nous sommes actuellement "branchés" sur quatre chaînes.... Quatre "boîtes à livres" pleines à craquer : 128 bouquins déjà fichés, rangés ou en circulation, 60 attendent encore leur cote et leur fiche, et plus de 90 brochures de la Bibliothèque du Travail.



L'éventail, comme nous allons le voir, est très large et donne une liberté de choix (toute relative) aux stagiaires qui entament, très souvent, pour la première fois la lecture d'un livre. Notre classement est actuellement très simple :

Cote	DESIGNATION	Nombre
B	<i>Bricolage - Technique</i>	2
C	<i>Contes et Nouvelles</i>	20
D	<i>Documentaires</i>	18
H	<i>Histoire</i>	16
LO	<i>Langue et Culture d'origine</i>	20
N	<i>Nouvelles policières</i>	5
P	<i>Poèmes</i>	8
R	<i>Romans</i>	15
SF	<i>Science fiction</i>	2
S	<i>Sciences</i>	8
T	<i>Théâtre</i>	1
X	<i>Divers</i>	13

Nous comptons développer le rayon "bricolage" en y ajoutant des livres techniques réservés habituellement aux moniteurs d'atelier qui acceptent de les mettre à la disposition des stagiaires pour "consultation sur place". Le rayon "science" n'est pas encore très riche, mais les brochures de la B.T. (Bibliothèque du travail) comblent cette lacune en offrant une information succincte sur divers sujets scientifiques (*l'énergie nucléaire, le gaz de houille, A la découverte de la gravitation, la lumière, les moteurs à réaction, la force de l'air, etc*) (1).

Les livres scientifiques dont on dispose sont abordables par le gros du public de notre centre puisqu'ils font largement appel à la photo et à l'explication schématisée des phénomènes.

Dans la rubrique Contes et nouvelles, on trouve de tout, de grands ou de petits volumes : *Contes et Histoires du Maghreb, Contes Berbères de Kabylie, Aladin et la lampe merveilleuse, Les mille et une nuits, Contes Africains, Contes et Histoires de Russie, Contes et nouvelles du Portugal, etc* (en tout pour le moment, 20 volumes).

Nous avons rassemblé sous l'étiquette "Documentaire", les livres d'information générale sur l'immigration (*Ahmed la vie d'un travailleur algérien en France, Les enfants de nulle part*), sur la justice (*Chronique des flagrants délits, la législation du travail*), sur les pays d'origine (Yougoslavie, Algérie, Portugal, etc), sur les journaux en France etc.

Quelques livres d'histoire complètent cette rubrique (16), allant de l'histoire du monde (don d'un stagiaire) jusqu'à l'histoire de la psychiatrie en bande dessinée, en passant par l'histoire de la machine ou de la sidérurgie française et l'histoire des pays de l'immigration dans la collection "Que sais-je ?".

Certains s'étonneront peut-être de la présence de livres en langue d'origine dans un centre de préfo (seuls les bouquins en arabe figurent actuellement dans notre palmarès). C'est un choix sur lequel on peut ne pas être d'accord : donner le maximum de possibilité de lecture aux stagiaires scolarisés dans leur pays d'origine. Les livres en arabe nous ont été offerts gracieusement par deux organismes (2) et contre une somme relativement avantageuse auprès du CLAP Région Parisienne (3).

Nous comptons enrichir ce coin de notre bibliothèque en prospectant auprès des services culturels des pays d'origine, et en les achetant aussi sur le marché dans la limite de nos faibles moyens.

Seul pour l'instant, le rayon "poèmes, romans, nouvelles policières, théâtre et science-fiction" peut s'enorgueillir de remporter le score : 31 bouquins fichés, et plus de 20 qui attendent de l'être...

- (1) B.T. (Bibliothèque de Travail) Institut Coopératif de l'Ecole Moderne Pédagogie Freinet, Coopérative de l'enseignement laïc, B.P. 66, 06322 CANNES LA BOCCA CEDEX
- (2) Le Centre Culturel Irakien et Ligue Islamique Mondiale, 15 rue de Bruxelles, 75009 PARIS.
- (3) CLAP R.P. 8 avenue de Choisy, 75013 PARIS (demander Moncef).

Dans la catégorie "divers", nous trouvons pêle-mêle tout ce qui ne pouvait être classé dans les rubriques citées ci-dessus : jeux pour apprendre, bandes dessinées, connaissance de l'Islam, etc.

OÙ ALLONS-NOUS ?

Pour l'instant l'exploitation de la bibliothèque a surtout profité à un seul groupe et occasionnellement aux autres groupes du centre, et même à quelques stagiaires en dehors du centre.

Ceci est dû au fait qu'une séance spéciale d'une heure tous les 15 jours était consacrée avec le groupe cité ci-dessus à la lecture : les stagiaires avaient la possibilité de choisir un ou deux livres pour 15 jours.

A partir des fiches, nous pouvons recenser plus de 30 livres sortis du centre, certains à plusieurs reprises :

- Seul contre la ville (Hommes et Migrations) 4 fois
- Contes et Histoires du Maghreb (Textes en français facile, Hachette) 3 fois
- Anne ici, Selima là-bas (Editions DUCULOT) 3 fois
- Aladin et la lampe merveilleuse, (Français facile, Hachette) 2 fois
- les sciences naturelles (encyclopédie) 2 fois
- la législation du travail, 2 fois
- poèmes d'enfants () 2 fois.

Les lecteurs se répartissent de la manière suivante : 1 stagiaire a emprunté 6 livres, 2 stagiaires en ont emprunté 4 chacun, 5 stagiaires 3 chacun, 4 stagiaires 2 chacun et 8 stagiaires 1 seul chacun.

Notre démarche va se généraliser au prochain stage afin d'associer la lecture à l'apprentissage surtout de la langue française, sans pour autant négliger l'aspect divertissement. La bibliothèque doit être une première occasion pour des débutants de développer leur goût de la lecture, de briser le mur qui sépare l'analphabète du savoir livresque, et enfin de réduire le fossé qui sépare les plus démunis devant les prix inabornables des livres. Cette première étape toute modeste permettra - et nous le souhaitons - de développer l'envie des stagiaires immigrés pour la lecture et de susciter leur curiosité. Nous les orienterons par la suite vers d'autres sources, notamment les bibliothèques municipales de leur quartier, où ils auront plus de choix.

Cette expérience doit-elle rester dans le centre de préfo et pour les stagiaires de la préfo ? ? ? Le débat est ouvert : toutes les suggestions seront les bienvenues.

R.C.

SI VOUS AVEZ DES DONS À FAIRE À CETTE BIBLIOTHÈQUE (LIVRES POUVANT ÊTRE ABORDÉS PAR DES STAGIAIRES DE NIVEAU DÉBROUILLÉ OU AVANCÉ)

OU

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CETTE EXPÉRIENCE

C O N T A C T E Z RACHID (CENTRE DE PRÉFORMATION, 258 46 81)



ARTISANS DU MONDE, 20 rue Rochechouart
75009 PARIS, Tél. 878.55.54.

et aussi 31 groupes ARTISANS DU MONDE
dans toute la France, dont en région
Parisienne :

78150 VERSAILLES LE CHESNAY, Tilloy,
38 rue de Versailles, 955.03.87

91100 EVRY ST GERMAIN LES CORBEIL,
Lemaître, 31 avenue Guillaume
Apollinaire.

91440 ORSAY BURES, P. Roger, Rue de
Givry, 907.54.57.

**DU COTE
DE CHEZ...**

ARTISANS DU MONDE

= MODE D'EMPLOI

" ACHETER SANS OPPRIMER, CONSOMMER SANS EXPLOITER "

Depuis 6 ans, ARTISANS DU MONDE propose aux gens d'ici une fenêtre ouverte sur le TIERS-MONDE. La boutique de la rue Rochechouart se veut un centre d'attraction qui semble user d'un exotisme apparent mais profite en fait de la moindre curiosité envers un objet venu de "là-bas" pour rappeler que chacun de ces objets a son histoire.

C'est cette occasion que saisissent les animateurs de la boutique pour entamer le dialogue avec tout nouveau visiteur.

En effet, depuis les mains de l'artisan jusqu'aux mains du consommateur parisien, les étapes de l'intégration commerciale sont fort nombreuses et complexes. C'est dans cette complexité que s'est élaboré tout un rapport d'exploitation dont les profits reviennent aussi bien à des intérêts privés qu'à des intérêts d'état.

Voulant établir des rapports nouveaux remettant en cause cette exploitation et fondés sur la connaissance réciproque entre producteur et consommateur, les boutiques ARTISANS DU MONDE se livrent en France, ainsi que leurs homologues dans d'autres pays d'Europe, à un travail de fourmi, attaquant le problème à sa base.

ACTION PONCTUELLE, d'accord. Mais ce serait dérisoire s'il n'y avait cette volonté de faire tache d'huile et pour le dire fran-

chement, d'inviter fermement les habitudes à se modifier. Et c'est là où le militantisme joue à 100 %.

Quels sont les moyens d'actions ? ?

- la boutique

Vente d'artisanat et de produits du tiers-monde (café de Tanzanie et du Nicaragua, pulls du Pérou, batiks des pays d'Asie, bâtons d'encens fabriqués dans les bidonvilles de Calcutta...)

- la librairie

Livres sur le Tiers-Monde et sur chaque pays ; livres d'enfants ; bulletins des comités-solidarité et de diverses associations.

- le centre de documentation

Il s'agit d'un important travail de recherche et de classification sur les pays du Tiers-Monde ; centre de consultation de documents qui peut être le point de départ de toute recherche concernant de loin ou de près le Tiers-Monde (à noter les coupures de journaux d'actualité depuis plus de 10 ans !).

- l'animation

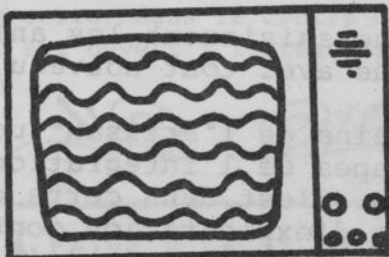
Dans les écoles, les comités d'entreprise, avec d'autres associations (films, débats, campagnes sur un thème).

En projet : Transformer les salles du sous-sol en "maison de quartier" pouvant servir de point de chute, d'atelier.

Plaque tournante aussi bien pour les militants que pour les non-avertis, il est essentiel de rappeler que la boutique a pour vocation idéologique, non pas d'aider le Tiers Monde, mais de s'engager dans un développement commun et que le partage des responsabilités commence par l'information réciproque. Autrement dit, c'EST CHEZ NOUS QUE COMMENCE LE TIERS-MONDE.

G.R.

Télé en panne?



APPELEZ
BONDY SCOP
847 02 93



LE CAMP DE KWANZA-SUL

Ce camp se trouve en Angola à 600 km au nord de la frontière namibienne. 36 000 personnes y vivent sous des tentes données par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le gouvernement suédois. Il y a beaucoup d'enfants qui sont à l'âge critique où malnutrition et maladie peuvent entraîner de graves conséquences.

Dans le camp, la SWAPO s'est essayée à reproduire les conditions d'une vie sociale normale malgré les besoins énormes dans tous les domaines (matériel agricole, matériel scolaire, approvisionnement en eau potable, etc.).

Dès la création du camp, un hôpital de trente lits a été construit : il comporte une aile maternité et un laboratoire. Cet hôpital était une priorité car les conditions de vie dans le camp restent précaires et la plupart des réfugiés y arrivent dans un état de santé très faible, après avoir parcouru à pieds les centaines de kilomètres qui séparent leur pays du camp namibien en Angola. La typhoïde, la malaria, la dysenterie ainsi que la tuberculose sont parmi les maladies les plus fréquentes qui affectent le camp.

L'APARTHEID EN NAMIBIE				
Population	Blancs 100 000	Noirs 1 million	Langue de base souvent anglaise	Blancs 21 Noirs 164
Kaptein municipal	1	100	Langue officielle anglais	1
Keurhofs des régions	1	100	Langue officielle anglais	1
Keurhofs des régions	1	100	Langue officielle anglais	1

UN PEUPLE ENTIER SE BAT POUR SA LIBERTÉ

Depuis 60 ans, l'Afrique du Sud occupe illégalement la Namibie. Elle a imposé au peuple namibien une politique d'apartheid brutale et inhumaine et elle pille de nombreuses richesses naturelles de ce pays.

Dans le but de consolider son pouvoir et de nier toute identité au peuple namibien, l'Afrique du Sud a envoyé 80 000 hommes occuper le territoire au mépris des pressions des Nations Unies. Elle s'est engagée dans une guerre anti-insurrectionnelle, meurtrière dont la cible est la SWAPO, Mouvement de la Libération de Namibie soutenue par la grande majorité de la population noire et reconnue par les Nations Unies comme le seul représentant authentique du peuple namibien.

Des milliers de namibiens ont été tués depuis 1966 lors d'opérations des forces sud-africaines (équipées d'armes occidentales et françaises ultra-modernes).

100 000 RÉFUGIÉS

La brutalité de cette guerre coloniale sans merci, le recours systématique à la torture et à l'intimidation de la population noire, la misère due à la surexploitation de la main d'œuvre dans le cadre du système particulier de l'apartheid namibien, et récemment l'enrôlement obligatoire des jeunes namibiens dans l'armée coloniale ont chassé de leur pays 100 000 namibiens regroupés dans des camps de réfugiés en Angola et en Zambie, qui sont périodiquement attaqués par les troupes sud-africaines.

DES SECOURS MÉDICAUX URGENTS

C'est plus particulièrement dans le domaine médical que la plus grande des urgences se fait sentir. Les secours actuellement acheminés (en provenance de Grande Bretagne, des Pays Bas, de Suède et d'autres pays) sont loin d'être suffisants.

NAMIBIE

campagne de solidarité avec les réfugiés namibiens





South West Africa People's Organisation

Solidarity Freedom Justice

Box 294,
Johannesburg 2001

6 11 1982

Mouvement Anti-Apartheid
46 rue de Vaugirard,
75006 Paris

Chers amis,

Comme les français doivent le savoir, la guerre en Afrique Australe s'est intensifiée. Vu le nombre sans cesse croissant de victimes et de réfugiés, les besoins de la SWAPO en matériel médical se sont multipliés.

Nous lançons donc, à nos sympathisants en France, un appel pour rassembler les fonds nécessaires à l'achat de trousse médicale portatives destinées aux Namibiens réfugiés en Angola.

Chaque trousse médicale, dont le contenu a été approuvé par le département de la santé de la SWAPO coûte, à peu près, 1 200 F.

Merci pour votre soutien.



LISTE DES MÉDICAMENTS

CONTENU DE LA TROUSSE DE PREMIÈRE URGENCE

Antalgiques

- 1 000 comprimés d'aspirine
- paracétamol : 50 comprimés
- xylocaïne à 1% (10 flacons de 10ml)
- tortal 60mg : 3 doses de 1 ml

Vitamines

- polyvitamines en tablettes : 500
- préparation d'électrolyte en milieu glucosé
- tablettes de sulfate ferreux 300 mg : 2 500

Antibiotiques

- comprimés de pénicilline V à 250 mg : 500
- tétracycline en comprimés à 250 mg : 500
- ampoules de tripropol : 10
- eau pour préparation injectable 2 ml : 10 ampoules

Médicaments spécifiques

- Quinine - nivaquine : 1 000 tablettes à 250 mg
- chloramphénicol : 250 capsules à 250 mg
- codéine phosphatée : 500
- piperazine : 100 comprimés à 300 mg
- griseofulvine : 4 tubes contre la teigne et les parasites
- tétracycline : 8 pommades oculaires et auriculaires
- flagyl : 250 comprimés à 50 mg
- eurax (crème à base d'acriflavine) : 4 tubes

Bandages

- 30 compresses de gaze
- 3 bandes de plâtre
- 60 cataplasmes
- 6 emplâtres à base d'oxyde de zinc
- 8 bandages en crêpe et en coton
- 3 bandages en triangle
- 10 bandelettes de tulle gras
- de la gaze absorbante
- du coton
- 15 pansements
- 10 stéril-strip
- 16 bandages classiques
- 1 morceau de savon
- 4 tubes de crème à base d'hibitan

Instruments

- une brosse à ongles à poils durs
- 2 attelles gonflables
- 3 paires de forceps
- un manche de scalpel avec 10 lames
- 30 épingles de sûreté
- 2 serfingues hypodermiques en verre
- 20 aiguilles hypodermiques
- 5 fils de suture avec aiguilles 3/0
- un abaisse-langue
- une lampe
- des ciseaux

trousses médicales

EN FRANCE FAISONS CAMPAGNE POUR L'ENVOI DE TROUSSES MÉDICALES AUX RÉFUGIÉS NAMIBIENS

Pour répondre à l'appel que leur a lancé la SWAPO en faveur des réfugiés, plusieurs mouvements et organisations françaises* ont décidé d'envoyer dans les camps de réfugiés des trousse médicale : ces trousse sont des sortes de sacs à dos contenant 10 kg de médicaments et instruments spécialement conçus pour une utilisation en zone tropicale. La détermination du contenu de ces trousse, leur transport, leur utilisation se font sous le contrôle des médecins et infirmiers namibiens de la SWAPO.

* La liste complète des organisations participant à la campagne peut être demandée au MAA, 46 rue de Vaugirard — 75006 Paris.

PARTICIPEZ A CETTE CAMPAGNE

OBJECTIF : 100 TROUSSES EN 1982

Chaque trousse revient à 1 200 F (transport compris)

— Vous pouvez prendre en charge le financement d'une trousse : il vous suffit de trouver dix personnes qui donnent 120 F (amis, collègues...).

— Vous pouvez lancer une collecte dans votre quartier, votre paroisse, votre syndicat, dans l'association ou le mouvement dont vous êtes membre.

— Organiser une séance publique d'information sur la Namibie (films, diapositives, expositions sont disponibles au Mouvement Anti-Apartheid).

— Organisez une fête, une braderie, des puces, un concert, une soirée crêpes... dont le bénéfice ira à cette campagne.

COUPONS — RÉPONSE

POUR PARTICIPER A LA CAMPAGNE
utilisez ce coupon

NOM
Adresse
Ville

1. J'ai pris en charge, avec l'aide d'amis le financement d'une trousse médicale destinée aux réfugiés namibiens.
Ci-joint un chèque de 1 200 F (libellé ainsi : «Campagne Solidarité-Réfugiés-Namibie»).

2. J'ai lancé la campagne dans ma ville et souhaite recevoir..... exemplaires de ce document (3 F les 10 exemplaires, 30 F les 100).

3. Je participe à la campagne à titre individuel et vous envoie un chèque deF comme contribution pour l'achat d'une trousse médicale.

(Renvoyez ce coupon à l'organisation suivante qui participe à la campagne):

POUR ORGANISER UNE SÉANCE PUBLIQUE
D'INFORMATION SUR LA NAMIBIE !
utilisez ce coupon

Si vous voulez réserver du matériel pour une séance d'information sur la Namibie, renvoyez ce coupon au :

Mouvement Anti-Apartheid
46, rue de Vaugirard 75006 Paris — 770 29 09

Nom
Adresse
Ville

Je souhaite retenir :
— le film Namibie Libre (Nations-Unies, 16 mm, 30 mm, 1978), participation : 150 F + port.
date.....ville.....
— l'exposition (IDAF, 1979) 50 F + port
date.....ville.....
— le montage diapositives 30 F + port
date.....ville.....

Je souhaite recevoir
..... exemplaires du présent document
..... exemplaires d'un document analogue d'information générale sur la Namibie.
30 F les 100 ex.
100 F les 1 000 ex.
Ci-joint un chèque de F au MAA



PETITES ANNONCES

(naturellement, elles sont gratuites... Date limite d'envoi pour la prochaine parution : 9 février).

◆ Cours de turc gratuits

TOUS NIVEAUX, tous les jeudis de 20 heures à 21 heures 30. Possibilité d'aménagement de jour et d'horaire. Ces cours sont organisés par une association de solidarité de travailleurs turcs. On peut aussi vous informer sur la situation sociale et politique en Turquie.

Contact : A&P 1 rue Affre, 75018 PARIS : 257 89 00

◆ Danse africaine

avec DOUCOURA MAMADOU, à la M.J.C. André Diez, Rue d'Argenteuil, St Denis à la Cité Langevin, St Denis Caserne (Basilique)

LUNDI à 19 h 30.

MERCREDI à 20 heures.

Renseignements et Inscriptions : 243 55 53 ou 820 63 83 (poste 340)

◆ Réparations hifi, électricité, peinture, pose moquette, etc

BONDY SCOP A BESOIN DE VOUS POUR VIVRE / CONFIEZ LUI VOS CHANTIERS.
APPELEZ LE 847 02 93.

◆ Cinéma

LA MAISON DE LA GOUTTE-D'OR, 10 rue Affre Paris 18ème projette tous les dimanches un film à 16 heures. Prix modique.

Films déjà programmés : Ceddo, Soleil des Hyènes, L'Autobus.

Films à venir : Des Usines pour le Tiers-Monde, Bako l'autre rive, Le Charbonnier, etc...

(A SUIVRE...)

INFOS, INFOS, INFOS, INFOS, INFOS, INFOS, INFOS, INFOS, INFOS,

Le centre de préformation Accueil et Promotion de Bondy a ouvert ses portes le lundi 4 janvier avec 15 jeunes des cités avoisinantes.

En dehors de Belka, qui y sera formateur, une nouvelle permanente Patricia y a été embauchée et travaillera particulièrement le français et le calcul ; le travail en atelier sera assuré par Ahmed et Philippe, tous les deux étant par ailleurs membres de la SCOP de Bondy.

PRESSE

LES IMMIGRÉS POURRONT RÉGULARISER LEUR SITUATION JUSQU'AU 15 JANVIER

La date limite de dépôt de demandes de régularisation effectuées dans le cadre de la procédure exceptionnelle instituée pour les travailleurs étrangers clandestins, initialement fixée au 31 décembre, a été reportée au 15 janvier, annoncent les ministères concernés. Ce délai supplémentaire est accordé « en raison des difficultés matérielles rencontrées par les services pendant les tout derniers jours de l'enregistrement des dossiers ». Les saisonniers bénéficiaires de la procédure auront jusqu'au 29 janvier pour déposer leur dossier ; les vingt et un mois de « travail effectif » dont ils doivent justifier, pourront être échelonnés sur cinq ans au lieu de trois.

L'ensemble des dossiers déposés devront être complétés d'ici au 31 mars 1982.

Faisant état d'environ cent mille dossiers déposés en date du 29 décembre, les ministères concernés se félicitent du « climat de confiance » entre communautés d'immigrés et pouvoirs publics, ainsi que du « concours fructueux » apporté par les syndicats et les associations dans la mise en œuvre de cette opération menée avec « pragmatisme ».

Le Monde, 31.12.81

Libres opinions

Travailleurs sans papiers : qui régularise-t-on ?

par MICHEL LEFRANC (*)

La période durant laquelle les immigrés sans papiers peuvent demander la régularisation de leur situation va se terminer le 15 janvier. Certes, les efforts, les démarches, l'énergie considérable dépensée depuis des mois, aussi bien de la part du gouvernement que des associations d'immigrés et de solidarité, ont permis d'avancer dans la connaissance du problème des sans-papiers. Problème d'une extrême complexité à cause du très grand nombre de catégories différentes de sans papiers. C'est à cause de cette complexité que les associations réclamaient, par souci de justice et d'efficacité, la régularisation sans condition de tous les sans papiers, tout du moins sur une durée limitée.

Le gouvernement a choisi d'appréhender la situation avec énormément de prudence — en multipliant ces conditions restrictives, — quitte à voir venir après.

De fait, petit à petit, en découvrant tant de situations d'injustice criante, il a mis en place des dispositions favorables aux immigrés. Ainsi pouvons-nous être satisfaits de la régularisation probable d'un grand nombre d'immigrés qui ont déjà payé durement du fait d'une exploitation très difficile, voire inhumaine, un lourd tribut à l'économie française.

Mais que doit-on dire aux laissés pour compte ?

Quelle est la différence fondamentale qui sépare celui qui est arrivé en France le 1^{er} janvier 1981 — « refoulé » — de celui qui est arrivé le 31 décembre 1980 — « régularisé » ? Celui-là savait-il, le 1^{er} janvier 1981, que la gauche gagnerait les élections le 10 mai ?

D'autre part, pour ceux qui, jusqu'au 31 mars 1982, continuent la course d'obstacles de la régularisation, rien n'est encore joué. Ainsi, comment exiger d'un immigré la preuve d'un travail ? alors que pour rechercher un emploi, la plupart des employeurs réclament les cartes de séjour et de travail, et non des récépissés de trois mois ; cercle infernal qui mène à la reconduction à la frontière.

Certes, le chômage est une réalité en France, mais le sous-développement en est une autre encore plus importante, dont la France a une part de responsabilité. Le déficit commercial de la France ne vient pas de l'Afrique, par contre celui de l'Afrique vient en partie de la France ! La solidarité internationale, le dialogue Nord-Sud doivent être des réalités vécues, et elles impliquent pour nous la régularisation de tous les sans papiers et une autre politique de développement. Cette autre politique devrait consister à aider les populations du tiers-monde à subvenir à leurs propres besoins et non les pousser, comme jusqu'à présent, à exporter vers la France. Cette politique constitue un préalable indispensable pour arrêter l'immigration, car un arrêt de l'immigration ne sera jamais obtenu par un blocage des frontières, à moins de l'établissement d'un rideau de fer, ni en ne régularisant pas les sans papiers.

C'est pourquoi nous demandons que le gouvernement revienne sur le critère lié à la date d'entrée en France avant le 1^{er} janvier 1981 et sur celui lié à la recherche d'un emploi, afin que l'année 1982 soit vraiment l'année de la régularisation.

(*) Président de la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI).

Le Monde, 5 janvier 1982

Analphabètes

Le pourcentage mondial des analphabètes a baissé, mais leur nombre absolu a continué d'augmenter : ils étaient 742 millions en 1970, ils sont aujourd'hui plus de 800 millions. Si les tendances actuelles se maintiennent, indique M. M'Bow, directeur général de l'UNESCO, il y aura plus d'un milliard d'analphabètes à la fin du siècle. (Le Courrier de l'UNESCO, place de Fontenoy, 75700 Paris).

Le Monde/Dimanche 3.1.82

Différences, n° 6, Décembre 1981

Les ouvriers de l'E.H.O. veulent être de vrais salariés.



TROIS LOIS QUI CONCERNENT LES IMMIGRES :

- droit d'association
- emploi
- conditions d'entrée et de séjour

I - ASSOCIATIONS DIRIGÉES EN DROIT OU EN FAIT PAR DES ÉTRANGERS (LOI DU 9 OCTOBRE 1981)

Les associations dirigées par des étrangers sont désormais soumises à la même réglementation que les associations dirigées par des français (loi du 1er juillet 1901).

II - EMPLOI DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE (LOI DU 17 OCTOBRE 1981)

Cette loi prévoit, malgré son titre, des dispositions applicables aux travailleurs étrangers en situation régulière :

- a) l'étranger qui a obtenu le statut de réfugié politique par l'OFPRA n'a plus besoin d'une autorisation de travail pour exercer une activité professionnelle en France ;
- b) la loi de 1932 sur les quotas en matière d'emploi des étrangers est abrogée.

1) REPRESSION DES PATRONS

Les peines pénales prévues contre les employeurs de main-d'œuvre étrangère clandestine sont aggravées :

- la durée de l'emprisonnement passe de 10 jours minimum/1 mois maximum à 2 mois minimum/1 an maximum ; et, en cas de récidive de 2 mois minimum à 2 ans maximum ;
- le montant de l'amende passe de 1 200 F minimum/3000 F maximum à 2 000 F minimum/20 000 F maximum ; et, en cas de récidive, de 5 000 F minimum à 40 000 F maximum.

Le patron devra payer l'amende autant de fois qu'il aura employé d'étrangers en situation irrégulière.

De plus, le juge pourra prononcer deux sortes de peines accessoires :

- publicité du jugement par publication dans les journaux et par affichage sur les portes de l'entreprise ;
- confiscation des outils de travail et du produit du travail.

Les organisations syndicales peuvent se constituer partie civile dans les procès pénaux sur demande d'une association constituée, depuis 5 ans au moins, pour la lutte contre les discriminations.

2) PROTECTION DES TRAVAILLEURS CLANDESTINS

La loi reconnaît l'existence d'un contrat de travail au travailleur en situation irrégulière, à compter de la date d'embauche, avec les conséquences suivantes : application du code du travail et des conventions collectives, reconnaissance de l'ancienneté dans l'entreprise, paiement des salaires, etc...

En cas de licenciement, le patron doit payer au minimum une indemnité égale à un mois de salaire. En cas de refus, le travailleur peut aller devant le Conseil de prud'hommes. Les organisations syndicales peuvent agir devant le Conseil de prud'hommes à la place du travailleur.

III - CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS EN FRANCE

Cette loi abroge la "loi Bonnet" et modifie l'ordonnance du 2.11.1945.

Quelques remarques préliminaires :

- Dans les départements d'outre-mer, les dispositions concernant l'expulsion prévues dans la "loi Bonnet" restent applicables jusqu'au 29.10.1986.
- L'autorisation de mariage pour les étrangers n'est plus nécessaire.
- La carte de séjour de résident privilégié ne peut plus être retirée à un étranger, sauf en cas d'expulsion.

1) CONTROLE AUX FRONTIERES

La production d'un certain nombre de documents (prévus par la circulaire "transfrontière" du 5 août 1981 qui sera transformée en décret prochainement) donne le droit d'entrer sur le territoire français. Cependant, l'entrée peut être refusée dans les cas suivants : menace pour l'ordre public, interdiction du territoire et arrêté d'expulsion.

Le refus d'entrée doit faire l'objet d'une décision écrite motivée. Dans ce cas, l'étranger peut contacter son consulat ou le conseil de son choix.

ATTENTION : le contrôle ne s'applique aux Algériens et aux ressortissants des Etats membres de la C.E.E.

2) REPRESSION DES ETRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIERE

L'étranger en situation irrégulière, en ce qui concerne le séjour peut être condamné à une amende de 180 à 8 000 F et à une peine d'emprisonnement allant de un mois à un an. De plus, le juge pénal

peut ordonner le refoulement ; en cas de récidive, l'interdiction du territoire pour une durée maximum d'un an .

Si le juge n'ordonne pas le refoulement, l'Administration doit délivrer à l'étranger une autorisation provisoire de séjour de 6 mois.

L'étranger clandestin qui prétend avoir un travail se voit appliquer des mesures plus favorables (ajournement des peines et autorisation provisoire de séjour de 6 mois).

3) EXPULSION

La loi prévoit deux cas d'expulsion :

- menace grave pour l'ordre public ;
- nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique.

a) Menace grave à l'ordre public

L'étranger menacé d'expulsion doit être convoqué devant une Commission d'expulsion, constituée exclusivement par des magistrats. Il peut se faire assister d'un conseil et d'un interprète.

Si la commission émet un avis défavorable à l'expulsion, l'étranger ne peut faire l'objet d'un arrêté d'expulsion de la part du ministre de l'Intérieur.

Après 5 ans, l'étranger expulsé peut demander l'abrogation de son arrêté.

b) Nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique

Dans ce cas, le ministre de l'Intérieur prend l'arrêté d'expulsion sans aucune forme de procédure ni de garantie pour l'expulsé.

4) INTERNEMENT ADMINISTRATIF

Les étrangers, qui ont fait l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire, d'une décision de refoulement ou d'un arrêté d'expulsion, peuvent être maintenus dans des locaux n'appartenant pas à l'administration pénitenciaire pendant 24 heures (exceptionnellement 6 jours). Certaines garanties sont prévues pendant ce délai : assistance d'un interprète, d'un médecin, d'un conseil.

REFOULEMENT, INTERDICTION DU TERRITOIRE ET EXPULSION

*Ces trois mesures constituent des exclusions du territoire.
Leurs conséquences ne sont pas les mêmes.*

- Un étranger refoulé peut revenir en tant que touriste en France et éventuellement retravailler en France suivant la procédure normale
- Un étranger interdit du territoire ne peut revenir en France pendant la durée fixée par la décision d'interdiction (maximum : 1 an)
- Un étranger expulsé ne peut revenir en France sauf s'il obtient l'abrogation de son arrêté (en principe après 5 ans).

CATEGORIES D'ETRANGERS AYANT UN DROIT DE SEJOUR

1. L'étranger mineur de 18 ans.
2. L'étranger qui justifie, par tous les moyens, résider en France habituellement depuis qu'il a atteint l'âge de 10 ans.
3. L'étranger qui justifie, par tous les moyens, résider en France habituellement depuis plus de 15 ans.
4. L'étranger, marié depuis au moins 6 mois, dont le conjoint est de nationalité française.
5. L'étranger, qui est père ou mère d'un ou plusieurs enfants français dont l'un au moins réside en France, à moins qu'il n'ait été définitivement déchu de l'autorité parentale.
6. L'étranger titulaire d'une rente accident du travail servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente et partielle est supérieur à 20%.
7. L'étranger qui n'a pas été condamné définitivement à une peine au moins égale à un an d'emprisonnement sans sursis.

Les catégories 1 à 6 ne peuvent faire l'objet d'un refoulement.

Les catégories 1 à 7 ne peuvent être expulsées pour menace grave à l'ordre public.

Seul l'étranger mineur de 18 ans ne peut faire l'objet d'une mesure d'expulsion pour nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat.

Texte réalisé par la
Commission juridique
de S.O.S REFOULEMENT



C'était au mois d'avril 1981, plusieurs millions d'immigrés défilaient dans la rue pour protester contre la politique du gouvernement Giscard

AFP

photo parue dans le Matin